

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 5953 à 5664

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« permanente, »,

insérer les mots :

« situées en dehors du périmètre d'un parc national, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler les exigences du Grenelle de l'environnement et notamment la préservation et la protection des paysages, axe majeur de la stratégie nationale de la biodiversité prévue à l'article premier du projet de loi relatif à sa mise en œuvre adopté par l'Assemblée Nationale en octobre dernier. C'est pourquoi, il est proposé d'écarter les communes et les zones touristiques comprises dans le périmètre d'un parc national de la possibilité d'ouvrir les commerces le dimanche

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 5953 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 5954 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 5955 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 5956 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 5957 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 5958 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 5959 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 5960 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel

Adt n° 5961 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 5962 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 5963 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 5964 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille